

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le quinze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES, dûment convoqué, s'est réuni, à 19 h 30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Rénato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Date de la convocation : 9 octobre 2010

**\*\* PRESENT(E)S :** Rénato GOBBER, Roger BORDET, Eliane BERNAY, Yves MICHOUX, Philippe MAILLET, Nathalie CHAMOT, Martine GREMAT, Nicolas MESNIL, Sébastien COTTET-DUMOULIN, Alain BESSON, Damien LAFFIN, Monique BUFFET, Emmanuel RUFFIER, Sandra BAUD, Emmanuel BARATAY.

**\*\* ABSENT(E)(S)-EXCUSE(E)(S) :** Néant.

**\*\* POUVOIR(S) :** Sans objet

**\*\* SECRETAIRE :** CHAMOT Nathalie.

**\*\* ORDRE DU JOUR INITIAL :**

- Demandes de subventions : *participation au financement d'une classe de découverte, Association Française contre les Myopathies, Don aux associations de l'Abbé Majournal (« Contuta » et « Canchis Gavot »), Association des Paralysés de France, Espaces MJC d'Evian, Association des Déficients Visuels, Association de formation de Chiens-guides,*
- Attribution de l'indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal,
- Complément de Rémunération (13<sup>ème</sup> mois) du Personnel,
- Personnel : création d'un poste aidé (contrat passerelle ou CAE) pour renforcer les services de l'école et de la cantine, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 : suppression du poste d'un agent parti en retraite, modification d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe en 1<sup>ère</sup> Classe,
- Vente d'un bâtiment à la SCI des Ecoreuils,
- Appel de candidature pour sélectionner un Architecte ou un Urbaniste pour la modification du POS et l'élaboration d'un PLU,
- Appel de candidature pour sélectionner un Maître d'Œuvre pour la construction du Bâtiment des Services Techniques,
- Organisation du Repas du 11 novembre 2010,
- Modification du tarif de location et montage du Chapiteau communal,
- Convention de partenariat pour la mise à disposition de bénévoles pour l'organisation de trois épreuves internationales de biathlon au Grand-Bornand,
- Convention de mise à disposition gratuite d'une exposition itinérante « des glaciers et des hommes » du Conseil Général,
- Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur dans le cadre de la procédure de création de la Voie Nouvelle
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Urbanisme
- Informations diverses
- Questions diverses

---

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mademoiselle Nathalie CHAMOT est désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'étude des points à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire indique :

Qu'en raison d'une information de dernière minute du « Pôle-Emploi » relative les emplois-aidés et à l'arrêt de leur financement jusqu'à la fin de l'année, il y a lieu de retirer de l'ordre du jour la proposition de création d'un tel poste à Champanges.

De même, afin de pouvoir accueillir de jeunes stagiaires – en classe de 3<sup>ème</sup> au Collège – pour stage de découverte du monde de l'emploi en Mairie, il propose de rajouter à l'ordre du jour l'autorisation à lui donner pour signer de telles conventions avec les établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour proposées par Monsieur le Maire et dit que celles-ci seront traitées en fin de séance de délibérations.

#### **I. – Demandes de Subventions :**

A l'occasion de l'étude du premier à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux des maîtresses de l'École de Champanges : Madame Nathalie REY, Directrice, et Madame Barbara FLIGITTER, porteuses d'un projet de séjour en classe de découverte au bord de la Mer (aux Issambres, dans le Var) pour 2 classes du CP au CM2, soit 45 élèves.

Les 2 maîtresses expliquent que la préparation de cette classe de découverte sera le fil rouge – tout au long de l'année – des formations prodiguées aux enfants et dans la continuité des travaux précédents sur le milieu de l'eau douce.

Elles présentent le budget nécessaire au transport, à l'hébergement, les animations, les visites culturelles et activités physiques (natation pour les plus petits et voile pour les plus grands).

Un projet de cette importance a 1 coût et elles demandent une participation de la commune sous forme de subvention pour 3 500 €.

Le montant de la somme allouée par la commune conditionne le montant de la somme allouée par le Conseil Général et les deux sommes participent pour une grande part dans le financement global du projet.

Puis les maîtresses répondent aux questions des élus : sur leur plan de financement qui participe, quelle hauteur, ...) sur d'éventuelles autres demandes à venir (d'autres voyages, et d'autres activités : voile ou natation localement, à quelles fréquences ?).

A l'issue, elles se retirent.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal sur la nécessité et sur le montant. Devant l'engagement des maîtresses à ne pas représenter de nouvelles demandes pendant les 3 années à venir (voyage, financement de cours de voile ou de natation en local), devant le calcul des financements faits en 2005, 2007 et 2009 et qui cumulés sont supérieurs à la demande actuelle, et cela uniquement pour une seule classe.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder 3 500 € de subvention, en 2011, pour financer le projet présenté.

Concernant 2 autres demandes de subvention :

- délégation départementale de Haute-Savoie de l'Association Française contre les Myopathies ;
- délégation départementale de Haute-Savoie de l'Association des Paralysés de France ;

A 14 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande.

Pour la demande « Espaces MJC –Evian », considérant que la Commune de Champanges dispose, elle aussi, d'une MJC avec de nombreux adhérents d'autres communes, et considérant qu'elle ne demande pas de participation financière aux communes d'origine de ces membres extra-municipaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix contre) de ne pas donner suite à la demande.

Enfin, pour :

- l'association « de l'ombre à la lumière » (informations, assistance, services aux enfants et adultes déficients visuels)
- « les 4 A », antenne départementale haut-savoyarde de formation des « chiens-guides »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir discuté, décide de ne pas donner suite à la demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du décès du Père MAJOURNAL, il a souhaité respecter les souhaits du défunt de ne pas avoir de fleur et de verser la contre partie financière à l'association « Contutal conchis Gavot » sous forme de don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 150 € à cette association.

## **II. – Attribution de l'Indemnité de Conseil et de Budget au Receveur Municipal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Trésorier d'Evian qui sollicite l'application du décret n° 82-979 et des arrêtés interministériels des 16 septembre et 16 décembre 1983, relatifs à l'octroi d'indemnité aux agents de l'Etat pour la confection de documents budgétaires et la mission de conseil en matière budgétaire, économique, financières et comptables des Services et ceci selon les modalités définies dans l'article 4 du décret du 16 décembre 1983 précité.

Une discussion s'engage.

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements locaux,

Le Maire ouïe,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à 3 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre précité et sera attribuée à Monsieur Patrice MALVAULT, receveur municipal ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **III.- Attribution du complément de rémunération (13<sup>ème</sup> mois) du Personnel communal**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire le complément de rémunération en faveur du Personnel Communal ;
- dit que ce complément de rémunération sera égal à 1/12<sup>ème</sup> du montant annuel du salaire brut de chaque agent, hors Supplément Familial de Traitement et Régime Indemnitaire ;
- dit que les sommes correspondantes seront imputées au Chapitre 64 du Budget Communal et versées en même temps que le traitement au mois de novembre 2010.

#### IV. – Personnel Communal :

Après le retrait à l'ordre du jour de la création d'un emploi aidé suite à la suppression pour la fin de l'année 2010 des financements correspondants, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le Tableau des effectifs pour prendre en compte :

- le départ à la retraite du Secrétaire de Mairie, Catégorie A, en date du 01/01/2009, le poste doit donc être supprimé ;
- le départ par voie de mutation de l'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie et dont le poste avait été créé pour recruter et pour remplacer le départ à la retraite du Secrétaire de Maire de Catégorie A ;
- l'avancement de grade de l'actuel Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe qui passe 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et remplacera l'actuel Responsable des Services Techniques qui lui prendra sa retraite le 31 décembre 2010 à minuit.

En conséquence, Tableau des Effectifs du Personnel Communal, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sera le suivant :

<b>Filière Administrative</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de Travail</b>
Rédacteur	B	1	1	Temps Complet
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	TC
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	TC
<b>Filière Technique</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de Travail</b>
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Cl	C	1	1	TC
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	C	2 1 1	2 1 1	TC Temps Non Complet (20/35 <sup>ème</sup> ) TNC (25/35 <sup>ème</sup> )
<b>Filière Animation</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Temps de Travail</b>
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	TNC (27/35 <sup>ème</sup> )
<b>TOTAL</b>	-	9	9	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* accepte la proposition de Monsieur le Maire,

\* en arrête la composition comme ci-dessus à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé au personnel qu'il soit à jour de la prise de ses congés et ARTT, pour ceux dont le poste, les fonctions et le temps effectif de travail prévoient qu'ils en bénéficient, en fin d'année pour éviter de trop grands reports systématiques d'une année sur l'autre et génère un reliquat difficile à régulariser. Pour cela, il a donné l'ordre à ce que les ARTT soient privilégiés dans les demandes à venir d'ici la fin de l'année pour que le reliquat sur l'année suivante soit égal à 8 jours maximum (sauf cas d'espèces ou empêchement particulier) pour les ARTT et que les congés annuels soient également limité à un report raisonnable sur l'année suivante.

Il informe également le Conseil Municipal qu'une réunion hebdomadaire a été instaurée le lundi en fin d'après-midi (16 h 30) avec le Responsable des Services Techniques, le Maire, un Adjoint si disponible et le Secrétaire de Mairie, pour faire le point sur l'état des Travaux en cours et la planification du travail, les urgences, les problèmes rencontrés et les solutions apportées.

## **V. – Vente d'un bâtiment à la SCI Les Ecureuils**

Monsieur le Maire rappelle que la SCI Les Ecureuils – Entreprise de peinture MACHETTO – est propriétaire d'une partie d'un bâtiment sur la zone de Darbon (dont il était auparavant locataire) et souhaite acquérir la deuxième et dernière partie du bâtiment pour développer son entreprise.

Chargé de négocier, Monsieur le Maire est arrivé à conclure un accord de 85 000 €. Monsieur David MACHETTO a confirmé son accord par un courrier en date du 17 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la vente de la dernière partie du bâtiment,
- d'accepter la cession au prix de 85 000€ TTC,
- charge Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération

## **VI.- Appel de candidature pour sélectionner un Architecte ou un Urbaniste pour la modification du POS et l'élaboration d'un PLU,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de lancer une consultation pour retenir un bureau d'Etudes ou un cabinet d'Architecte-Urbaniste en vue de l'élaboration et la réalisation du Plan Local d'Urbanisme

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette consultation

## **VII.- Appel de candidature pour sélectionner un Maître d'Œuvre pour la construction du Bâtiment Technique Communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de lancer une consultation pour sélectionner un Maître d'œuvre pour la construction (mission complète) du Bâtiment Technique Communal

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette consultation.

## **VIII. – Organisation du repas du 11 novembre 2010**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'organiser comme chaque année un repas amical avec les habitants de la commune de Champanges,
- fixe la participation à 15 € par personne, payable à l'ordre du Trésor Public

## **IX. – Modification du tarif de location et montage/démontage du chapiteau communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 1 chapiteau qu'elle loue aux habitants de Champanges et aux associations « Loi 1901 » communales.

Constatant le temps passé par le Personnel communal pour installer, monter et démonter le chapiteau et le peu d'aide (en temps et en nombre de personnes) apportés par les loueurs, il propose que le tarif actuel de 159 € pour les particuliers soit modifié comme suit :

160 € avec au minimum 2 personnes adultes présentes systématiquement aux phases montage et démontage,

200 € si montage/démontage sans aide.

La gratuite maintenue pour les associations mais participation des membres au montage/démontage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

#### **X. – Convention de partenariat pour la mise à disposition de bénévoles pour l'organisation d'épreuves de Biathlon au Grand-Bornand**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la commune du Grand-Bornand organisatrice d'épreuves de Biathlon (Coupe d'Europe et Coupe du Monde) et qui sollicite les communes pour fournir des bénévoles nécessaires à la réalisation et au bon déroulement des compétitions par le biais d'une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 14 voix contre, décide de ne pas donner suite à la demande.

#### **XI. – Convention de mise à disposition gratuite d'une exposition itinérante par le Conseil Général « des glaciers et des hommes »**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général qui propose la mise à disposition gratuite d'une nouvelle exposition.

Considérant les contraintes liées au prêt : nécessité d'aller chercher l'exposition à Annecy, l'assurance à prendre, la charge de réparations éventuelles, nécessité de surveillance et de l'entreposer dans un lieu sécurisé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas donner suite à la proposition.

#### **XII. – Approbation du rapport du Commissaire enquêteur dans le cadre de la procédure de création de la voie Nouvelle de Cré Prévé**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête et de l'avis du Commissaire enquêteur sur le projet de voie nouvelle de Cré Prévé.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ceux-ci.

Mademoiselle Nathalie CHAMOT, intéressée par l'affaire, a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 élus prenant part au vote, décide :

- de valider en les approuvant le rapport d'enquête et l'avis du Commissaire enquêteur ;
- de prendre en compte, dans la réalisation du projet, la recommandation relative à la protection de la sortie de la nouvelle voie en ce qui concerne la visibilité réduite du flux en aval ;
- de classer la voie dans le domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir les terrains concernés par le projet

#### **XIII.- Autorisation pour signer les conventions d'accueil de stagiaires scolaires en Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie est sollicité pour recevoir de jeunes stagiaires scolarisés en stage de découverte du monde du travail dans les différents services communaux.

A ce jour, il ne peut pas signer les conventions s'il n'y est pas préalablement autorisé par délibération expresse et au cas par cas. Il sollicite l'autorisation systématique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de donner une autorisation permanente pour signer les conventions d'accueil de stagiaires scolaires en stage de découverte du monde du travail dans les services municipaux.

12 Délibérations ont été prises lors de ce Conseil Municipal, numérotées de : 15X2010-1/12 à 15X2010 - 12/12